

	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Le 14 mai 2020

**Conférence audio direction / organisations syndicales**  
**mercredi 13 mai**

Militant-e-s pour Solidaires Finances Publiques : Sylvie BACHEROT, Stéphane DOUET.

Mme Brigant annonce que le pont naturel du 22 mai est maintenu.

Mme Brigant indique que la reprise de l'activité sera progressive, et annonce le chiffre de 45 % d'agents en présentiel.

L'organisation spatiale est en cours d'élaboration par les chefs de service.

**Campagne IR**

La Directrice fait le point sur le déroulement de la campagne IR et se satisfait du bon déroulement de celle-ci dans les conditions particulières actuelles.

Il y a une forte augmentation du nombre d'appels téléphoniques, et une baisse des e-contacts (problèmes techniques dans certains centres - Quimperlé par exemple).

La DDFiP confirme que la campagne de réception IR doit être réalisée téléphoniquement et informatiquement. L'accueil physique sur rendez-vous est possible mais pas de publicité faite aux usagers pour l'instant.

Contact pris avec les collectivités afin de proposer des RDV téléphoniques aux contribuables en difficulté (plannings gérés par les collectivités). Quelques collectivités semblent intéressées par ce dispositif.

**SIE**

Mme Bouvet indique que les SIE poursuivent les relances concernant les dépôts de déclarations de TVA et prélèvements à la source. Egalement, suivi du versement des aides aux entreprises.

Les SIE reçoivent l'aide de la sphère du contrôle fiscal.

La Direction est dans l'attente d'une note de la Centrale relative à la conduite à tenir sur les procédures de recouvrement.

**Publicité Foncière**

Mme Bouvet fait état d'une activité déjà dense dans les SPF (réquisitions).

## Contrôle Fiscal

L'activité va reprendre lentement selon Mme Bouvet. La Direction attend une note sur les modalités de reprise de la sphère contrôle fiscal.

Pour l'instant, la priorité reste l'aide apportée aux SIP et SIE.

## CDIF

Mme Bouvet indique que l'activité reprend progressivement. Les géomètres vont pouvoir retourner sur le terrain. Contact pris avec tous les agents.

## Trésoreries

M. Salaun nous informe que l'activité repart également de façon progressive. Il s'attend à une réelle montée en puissance dans 2/3 semaines. Pas de difficulté majeure.

## Note du 15 avril 2020 sur le vol des congés

M. Berzin revient sur la note du 15 avril 2020 relative à la ponction de jours de congés/RTT.

Il distingue 2 périodes :

- Celle du 16 mars au 16 avril 2020 = ponction de 5 jours de RTT (prorata possible selon les situations individuelles).
- Celle du 17 avril à la fin de l'état d'urgence sanitaire (mi-juillet 2020 pour l'instant) = ponction de 5 jours de RTT ou congés.

M. Berzin indique que la Direction n'a pas encore publié de note en local sur la ponction des congés dans l'attente de précisions complémentaires de la Centrale.

Il convient qu'il vaut mieux pour les agents qui ont été alternativement présents ou en télétravail et en ASA, qu'ils choisissent eux-mêmes leurs dates de congés plutôt que de s'en voir imposer 5...

**Solidaires Finances Publiques** indique être en désaccord avec le vol de 10 jours de congés aux agents et demande le retrait de cette note. Nous avons signalé qu'une pétition tourne actuellement dans les services et est massivement signée.

Pour rappel, **Solidaires Finances Publiques** a déposé un recours devant le Conseil d'État visant à faire invalider l'ordonnance sur les congés.

**Solidaires Finances Publiques** interroge la Direction sur la possibilité de poser des congés lors du mois de juillet, même lors de la période d'état d'urgence sanitaire ?

M. Berzin et Mme Brigant indiquent qu'il sera possible de poser des congés au mois de juillet, à la discrétion des chefs de service (nécessité de service).

Ils font également référence aux recommandations de la Centrale, qui préconise de ne pas prendre plus de 5 jours de congés lors de l'état d'urgence sanitaire, tout en laissant libre les chefs de service de gérer les congés des agents sous leur responsabilité. MEFIANCE MEFIANCE

**Solidaires Finances Publiques** invite tous les agents qui pourraient rencontrer des difficultés à se voir accorder des congés à se rapprocher des militants de notre organisation syndicale afin que nous puissions intervenir auprès de la Direction.

### Dispositif ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans

**Solidaires Finances Publiques** interroge la Direction sur le dispositif ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans, en faisant référence à la Foire Aux Questions publiée par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics :

«A compter du 11 mai et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, la situation ne change pas, quelles que soient les possibilités de prise en charge qui s'offrent aux parents (école ouverte ou non).

Cela signifie également que le télétravail reste la première solution à privilégier lorsqu'il est possible.

A compter du 1<sup>er</sup> juin, les ASA pour gardes d'enfants (lorsque le télétravail n'est pas possible) ne pourront être accordées qu'aux seuls agents pour lesquels l'établissement scolaire, ou le cas échéant la mairie, aura remis une attestation de non prise en charge de l'enfant.

Les parents ne souhaitant pas scolariser leurs enfants alors que l'organisation mise en place permet un retour dans leur structure d'accueil posent des jours de congés.»

M. Berzin confirme qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, des ASA garde d'enfants seront accordées si les enfants ne peuvent pas être accueillis à l'école (remise d'une attestation de non prise en charge). Dans le cas contraire, il faudra poser des jours de congés.

Les militants de **Solidaires Finances Publiques** se tiennent à disposition des agents afin d'intervenir auprès de la Direction si difficulté.

### Plan de reprise d'activité (PRA)

Selon Mme Brigant, le PRA n'est pas «une course à l'échalote» et ne doit pas servir à rattraper le retard. Des consignes sont données en ce sens aux chefs de service.

Mme Brigant estime ne pas rencontrer de difficulté majeure dans l'élaboration du PRA.

**Solidaires Finances Publiques** demande à Mme Brigant d'organiser de toute urgence un Comité Technique Local relatif au plan de reprise d'activité à la DDFiP du Finistère.

En effet, la consultation du CTL est juridiquement nécessaire lorsque les mesures envisagées par l'employeur portent à la fois sur l'organisation du travail et sur des mesures relevant de la protection des agents.

Notre organisation syndicale estime que la Direction ne doit pas faire revenir les agents en présentiel tant que le PRA n'a pas été présenté aux élu-e-s au CTL (tout particulièrement l'organisation spatiale et les mesures de protections).

Mme Brigant rejette notre demande et renvoie la discussion à un CTL qui devrait se tenir dans la semaine du 25 au 29 mai.... Dans 2 semaines !!! Les agents apprécieront.

**Solidaires Finances Publiques** ne peut, seule, exiger la convocation du CTL, il aurait fallu, pour cela, le soutien et l'accord de la moitié des élu-e-s syndicaux au CTL.

## Mouvements de mutations et suppression des CAP

Le mouvement C2 / C3 est (enfin) sorti.

L'Administration a révélé son nouveau calendrier de mutations. L'ensemble de ces mouvements prendront bien effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Les tableaux des mutations nationales seront diffusés sur Ulysse le :

- 22 mai pour les C administratifs.
- 27 mai pour les demandes de 1ère affectation C stagiaires.
- 29 mai pour les contrôleurs.
- 29 mai pour les inspecteurs stagiaires.
- 8 juin pour les inspecteurs.
- 11 juin pour les C techniques.

Les agents déposeront leur demande de mutation locale via l'appli ALOA qui serait opérationnel à partir du 9 juin.

La Direction prévoit une publication des mouvements locaux lors de la 1ère quinzaine du mois de juillet.

**Solidaires Finances Publiques** rappelle que, pour la première année, et concomitamment, les agents sont affectés au département, et les CAP de mutations sont supprimées.

**Solidaires Finances Publiques** demande à la Direction d'organiser une réunion avec les élu-e-s en CAPL, avant la publication des mouvements locaux, afin d'évoquer des situations particulières qui pourraient surgir.

Mme Brigant rejette la demande de **Solidaires Finances Publiques** et indique que les situations individuelles liées aux mouvements locaux seront examinées au cas par cas, après contact téléphonique ou électronique avec la Direction...

**Solidaires Finances Publiques** déplore ce refus, symbolique de la volonté de notre administration de réduire à la portion congrue le nécessaire dialogue social entre les représentants du personnel et la Direction. Une nouvelle fois, les agents apprécieront !!!

**Solidaires Finances Publiques** craint que les règles de mutations comprises et admises par toutes et tous (ancienneté administrative) soient remises en cause, que nous assistions à une sorte de mercato à chacun-e ira chercher l'agent-e qui l'intéresse.

Notre organisation syndicale regrette que sa demande d'une réunion préparatoire aux mouvements locaux ne soit pas portée par l'intersyndicale. Cela aurait eu bien plus de poids devant la Direction.

## Questions diverses

**Solidaires Finances Publiques** interroge la Direction sur une possible interdiction d'utiliser les frigos prévus dans les coins repas pour cause de crise sanitaire ? Nous arrivons dans une période où les températures peuvent monter, et les lieux de

restauration resteront fermés, cela va obliger les agents à stocker leur repas de midi au froid.

**Solidaires Finances Publiques** demande à la Direction de laisser aux agents la possibilité d'utiliser les frigos, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières (lavage des mains avant et après utilisation du frigo, nettoyage de la poignée).

M. Haumont et Mme Brigant indiquent qu'aucune consigne interdisant l'utilisation des frigos n'a été donnée aux chefs de service. Ils s'interrogent néanmoins sur le possible danger sanitaire à utiliser ce matériel en période de crise sanitaire.

**Solidaires Finances Publiques** indique que dans ce cas, la question doit également être posée pour l'utilisation des tous les matériels collectifs (copieurs...).

Une organisation syndicale interroge Mme Brigant sur les prestations supplémentaires de ménage faites par SAMSIC depuis le début du confinement : ces prestations vont-elles être prolongées malgré le retour du personnel Berkani ?

Mme Brigant répond que les prestations complémentaires demandées à SAMSIC vont être prolongées jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.